



Code de déontologie

Les membres du Collège sont tenus de maintenir des normes éthiques élevées, tant sur le plan personnel que professionnel, et d'agir conformément au Code de déontologie du CCLS.

L'éthique doit occuper une place centrale dans tout processus de prise de décision et dans l'exercice des responsabilités sociales.

← RESPONSABILITÉ, PROMOTION ET COLLABORATION →



PERSONNES



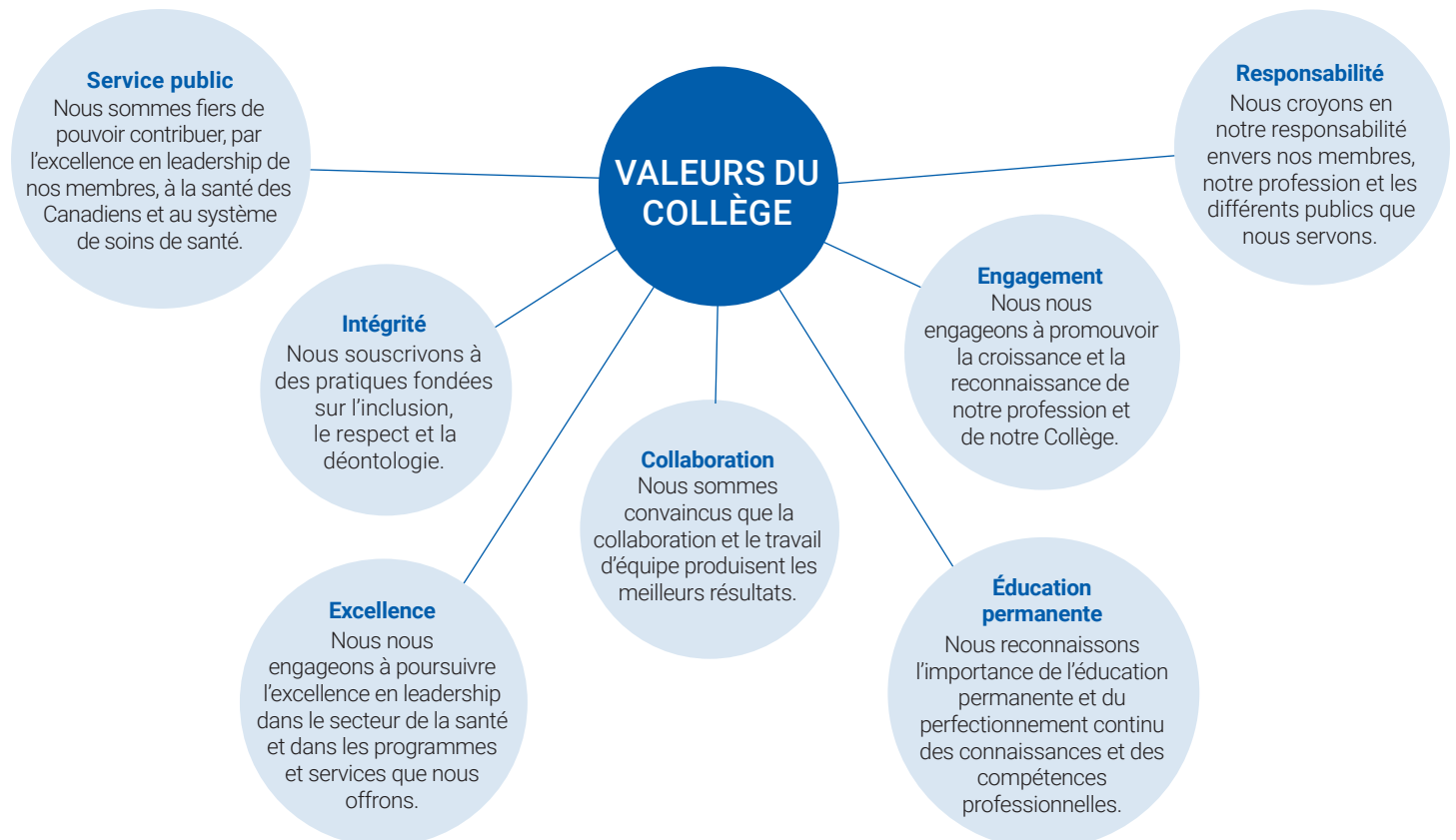
PROFESSION



ORGANISATION



COLLECTIVITÉ



Code de déontologie



RELATIVEMENT AUX PERSONNES, les membres du Collège...

- S'efforcent de donner l'exemple et de faire preuve de courtoisie et de respect dans toutes leurs interactions.
- Agissent d'une manière qui incarne et promeut l'équité, la diversité, l'inclusivité et l'intersectionnalité.
- Prônent la communication en temps opportun des droits, des responsabilités et des informations afin de favoriser la prise de décisions éclairées.
- Respectent la confidentialité de l'information.
- Entretiennent toutes leurs relations de manière à s'assurer que les décisions ne suscitent pas de conflits d'intérêts réels ou apparents.
- Dévoient à l'autorité compétente toute situation qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts ou à une apparence de conflit d'intérêts potentiel.
- N'acceptent pas et n'offrent pas de cadeaux ou d'avantages personnels dans l'espoir, ou en donnant l'apparence, d'influer sur des décisions.
- S'abstiennent d'invoquer leur adhésion au Collège et leurs titres du Collège pour promouvoir ou cautionner des produits ou des services commerciaux.



RELATIVEMENT À LA PROFESSION, les membres du Collège...

- Développent, encouragent et maintiennent les compétences en leadership en santé.
- Incitent et aident les leaders et les étudiants en gestion de services de santé à maintenir leur compétence en pratiques éthiques.
- Pratiquent l'humilité culturelle d'une manière qui honore respectueusement la diversité et la différence.
- Incarnent les valeurs du Collège.



RELATIVEMENT À L'ORGANISATION, les membres du Collège...

- S'assurent que l'éthique est au cœur de tout le processus de prise de décision.
- Prônent une conduite éthique et les pratiques exemplaires en matière de divulgation, de discussion ou de règlement de questions d'éthique.
- S'efforcent de fournir des services de santé sécuritaires et de qualité.
- Appliquent de saines pratiques de leadership et font un usage prudent des ressources.
- Font preuve de transparence dans leurs communications et évitent de susciter de fausses attentes.
- Assument un rôle de leadership pour servir l'intérêt public.
- Aident le public à comprendre le système de services de santé et les programmes de promotion de la santé.
- Mènent des activités en coopération afin de renforcer les liens et d'améliorer la continuité des soins et la santé de la collectivité.
- S'emploient à créer un milieu de travail sain, respectueux, sécuritaire, résilient et qui fait le meilleur usage possible des compétences, des connaissances et de l'expérience des employés.



RELATIVEMENT À LA COLLECTIVITÉ, les membres du Collège...

- Participent au dialogue public et recommandent des mesures pour améliorer les services de santé et l'état de la santé de la population dans toute sa diversité.
- S'efforcent de déterminer les besoins de la collectivité en matière de santé et d'y répondre.
- Évaluent l'impact des décisions en matière de gestion, de politiques et de gouvernance et des décisions gouvernementales sur la santé de la collectivité et de la société.
- Prônent des changements des politiques et pratiques qui nuisent à la santé des diverses populations intersectionnelles dans la collectivité et la société.

Les membres sont tenus de pratiquer leur profession en respectant le code de déontologie.

Si un membre a des motifs raisonnables et probables de croire qu'un autre membre du CCLS n'a pas respecté le présent Code de déontologie, il est tenu de soumettre une plainte officielle par écrit au président-directeur du Collège.

Veuillez suivre le lien suivant au site Web du Collège pour consulter les documents de référence, outils et procédures du Collège relatifs au Code de déontologie. www.cchl-ccls.ca/site/deontologie